

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-059-DE
Date de signature : 06/10/2011
Date de réception : 06/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

59

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - M. ALLAERT

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

#### Personnel municipal - Passation de contrat

Mme JUBAN au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un poste d'acheteur public pour lequel les appels à candidatures statutaires se sont révélés infructueux est à pourvoir dans les services municipaux.

S'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent non titulaire peut être engagé pour répondre aux besoins des services, conformément à l'article 3 - alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent recruté sur ce poste devra participer à la mise en œuvre de la politique d'achats de la Ville. Il assurera la gestion des achats transversaux de la collectivité et contribuera à la maîtrise des techniques d'achats par les services opérationnels de celle-ci.

- Cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux.
- Conditions de recrutement : diplôme de niveau II ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le salaire indiciaire, le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et indemnité de missions) ainsi qu'une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à engager, par un contrat de trois ans renouvelable, la personne à laquelle sera confié le poste d'acheteur public, dans les conditions proposées ;
- 2 - décider que la rémunération de cet agent sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- 3 - dire que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**